



Syndicat Mixte d'Aménagement de la vallée de la Durance

AVIS DE PUBLICITÉ N° 2023-001

Mise en concurrence pour une autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial de la Durance

Le présent avis de publicité a lieu dans le cadre de l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques et plus précisément de l'article L2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

Il a pour objet de porter à la connaissance du public une procédure de sélection préalable permettant aux candidats potentiels de se manifester afin d'occuper un emplacement du domaine public fluvial pour l'exercice d'une activité agricole (cf. plan en annexe) sur la commune de Puget sur Durance.

Le SMAVD et la commune de Puget sur Durance souhaitent mettre en place des conditions favorables à l'installation d'agriculteurs en privilégiant les cultures nourricières et les pratiques agro- environnementales.

La commune souhaite développer les circuits courts par la vente directe et locale des produits des exploitations de son territoire, notamment auprès du restaurant scolaire.

Date de publication	9 mai 2023
Durée de la mise en ligne de l'avis à compter de sa publication	3 semaines
Date limite de réception des propositions	30 mai 2023
Département	Vaucluse
Commune	Puget sur Durance
Lieudit	Plaine de la Durance
Objet de l'occupation	Agricole
Caractéristiques particulières des emplacements	6.37 ha composés d'une parcelle en bord de Durance en zone agricole non entretenue, non boisées
Durée de l'autorisation	L'autorisation sera délivrée pour une durée de cinq ans. Une durée plus longue pourra être acceptée pour permettre l'amortissement des investissements projetés pour l'exercice de l'activité sur l'emplacement.
Pièces à fournir	Les candidats intéressés doivent remettre leurs propositions avant la date limite mentionnée ci-dessus. Les propositions comportent : • l'ensemble des pièces administratives nécessaires à l'établissement d'une convention d'occupation temporaire (la pièce d'identité de l'exploitant) ; • le descriptif de l'activité envisagée sur l'emplacement ; • les moyens techniques mis en œuvre pour l'exercice de l'activité envisagée ; • le plan de financement de l'activité
Condition financière générales	Conformément aux tarifs domaniaux 2021 adopté au comité syndical du 30 mars 2021, la redevance annuelle pour l'occupation de terrain à usage agricole est la suivante :

	<table><tr><th>Type de culture</th><th>€/ha/an</th></tr><tr><td>Polyculture, pâturage sur terre agricole</td><td>43,84 €</td></tr><tr><td>Légumes de plein champ</td><td>87,99 €</td></tr><tr><td>Cultures maraichères, vignes</td><td>154,33 €</td></tr><tr><td>Fruits à pépins</td><td>132,48 €</td></tr><tr><td>Fruits à noyaux</td><td>110,31 €</td></tr><tr><td>Lavandes et lavandins</td><td>49,40 €</td></tr></table>	Type de culture	€/ha/an	Polyculture, pâturage sur terre agricole	43,84 €	Légumes de plein champ	87,99 €	Cultures maraichères, vignes	154,33 €	Fruits à pépins	132,48 €	Fruits à noyaux	110,31 €	Lavandes et lavandins	49,40 €
Type de culture	€/ha/an														
Polyculture, pâturage sur terre agricole	43,84 €														
Légumes de plein champ	87,99 €														
Cultures maraichères, vignes	154,33 €														
Fruits à pépins	132,48 €														
Fruits à noyaux	110,31 €														
Lavandes et lavandins	49,40 €														
Critères de sélection	Les propositions des candidats seront analysées par le SMAVD et la commune de Puget au regard des critères d'appréciation suivants : • la capacité professionnelles (20%) : Formation agricole et/ou expérience significative • la capacité technique (50%) : Cohérence des productions et des débouchés envisagées avec les besoins d'approvisionnement de la cantine communale ; • la capacité financière (30%) : Viabilité économique du projet, capacité d'autofinancement Il n'y pas de critère de prix puisque la valeur locative des terres est déterminée dans la grille de redevance.														
Dépôt des candidatures	Les propositions sont remises au format dématérialisé à l'adresse vianey.saquet@smavd.org ou par voie postale au Syndicat d'Aménagement de la Vallée de la Durance 190, rue Mistral 13 390 MALLEMORT														
Service à contacter pour renseignement	Vianey SAQUET-GOUVILLE, 07.84.45.71.22														

